

Communiqué de presse 15 février 2022

Après un nouveau recul en 2021, le redressement de la compétitivité de la France devrait être un objectif prioritaire du prochain quinquennat

15ème bilan annuel de la compétitivité française

Dans son 15^{ème} bilan annuel sur la compétitivité française, Rexecode constate une nouvelle dégradation des indicateurs de compétitivité en 2021, après un recul en 2020, en rupture par rapport aux signes de stabilisation observés dans le prolongement des mesures du milieu des années 2010.

Le redressement de la compétitivité de la France devrait rester une priorité de la politique économique.

- Les indicateurs de la compétitivité de la France, déjà en recul en 2020, poursuivent leur dégradation en 2021
- Le déficit commercial des échanges de marchandises (source douanière) de la France a atteint un niveau record de 85 milliards d'euros en 2021 (vs. 65 milliards d'euros en 2020), se creusant de près de 27 milliards d'euros par rapport à l'avant-crise (2019). Le déficit de la balance énergétique est légèrement inférieur en 2021 à son niveau d'avant-crise. La dégradation est imputable aux produits manufacturés (matériels de transport, biens d'équipement, produits pharmaceutiques...).
- Le solde déficitaire de l'ensemble des échanges de biens et services, (solde le plus complet estimé dans la comptabilité nationale) s'est creusé de plus d'un point de PIB entre 2019 et 2021.
- La part des exportations françaises de biens et services dans les exportations de biens et services de l'ensemble des pays de la zone euro continue de diminuer, passant de 14,5 % en 2019 à 13,7 % en 2020 et 13,6 % en 2021 soit un recul de 1,9 point par rapport à 2019. Elle est en 2021 à son niveau le plus bas depuis 2000. Ce recul est entièrement imputable aux exportations de biens et concerne la quasi-totalité des catégories de produits manufacturés.
- Si la France avait conservé ses parts de marché à l'exportation de biens dans la zone euro de 2019 (13,9 %), ses recettes d'exportations auraient été supérieures de 51 milliards d'euros en 2021 (soit environ 2 points de PIB). Si elle avait conservé ses parts de marché de 2000, les exportations françaises seraient supérieures de 200 milliards d'euros au niveau observé.

- Baisse de la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France dans celle de l'ensemble des pays de la zone euro
- Ni l'effet de spécialisation, ni les contraintes liées à la crise sanitaire, ni l'évolution des prix à l'exportation (qui n'augmentent pas plus que la moyenne dans la zone euro) ne semblent expliquer la contre-performance française par rapport à ses concurrents européens.
- Les mesures de compétitivité-coût adoptées au milieu de la décennie 2010 (CICE, Pacte de responsabilité) avaient contribué au léger redressement des parts de marchés à l'exportation de biens français constaté sur la période 2017-2019. La France renoue avec deux caractéristiques de la dégradation de la compétitivité observée dans les années 2000 : d'une part, le parallélisme entre perte de parts de marché à l'exportation et désindustrialisation relative ; d'autre part, le caractère quasi-généralisé des pertes parts de marché par catégories de produits.
- Les réformes adoptées au début du quinquennat actuel portaient moins sur la compétitivité-coût. Elles privilégiaient l'objectif d'attractivité (rapprochement de la fiscalité du capital de celles des pays européens, réforme du droit du travail).
- Les enquêtes suggèrent que cet objectif est bien perçu par les acteurs internationaux. Les indicateurs quantitatifs de l'attractivité de la France n'indiquent cependant pas encore au stade actuel une amélioration significative sur les dernières années. Rexecode observe en effet que la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière française dans celle de l'ensemble des pays de la zone euro diminue, passant de 14,7 % en 2019 à 14,2 % en 2020 et 13,9 % en 2021. Les pertes de parts de marché à l'exportation apparaissent ainsi fortement corrélées avec la désindustrialisation relative de la France par rapport à la moyenne européenne (et notamment relativement à l'Espagne et à l'Italie).
- Amélioration nécessaire de la compétitivité-coût de la France, au-delà de la compétitivité hors-prix
- Le recul actuel et le risque d'une dérive structurelle montrent que la problématique de la compétitivité doit rester une priorité de la politique économique.
- Au-delà de l'amélioration nécessaire des formations initiale et professionnelle et du relèvement des compétences en France (jugées médiocres voire mauvaises dans les classements internationaux) afin d'améliorer la compétitivité hors-prix, il est essentiel de poursuivre l'amélioration de la compétitivité-coût, notamment en prolongeant l'effort de baisse des impôts de production ce qui implique d'enrayer la dérive des dépenses publiques ainsi que d'augmenter la durée du travail annuelle et tout au long de la vie.
- Par ailleurs, le développement d'un tissu industriel innovant sur le territoire français nécessite une orientation plus importante de l'épargne privée vers l'investissement productif et donc vers le financement en fonds propres des entreprises de croissance. Rexecode rappelle à cet égard sa proposition de créer des fonds d'investissement à capital garanti.

*

Recul de l'appréciation des biens intermédiaires et d'équipement français par les acheteurs européens

- Le document de travail présente en complément, comme chaque année, les résultats de l'enquête annuelle de Rexecode sur la compétitivité des produits français (15ème édition cette année). Réalisée auprès de 480 grands acheteurs de six européens¹ sur leur perception du positionnement de produits provenant de dix entités géographiques², elle porte pour 2021, comme tous les deux ans, sur les biens intermédiaires et d'équipement.
- Depuis la dernière enquête de 2019, il en ressort des reculs quasi-généralisés selon les différents critères prix et hors-prix.
- La compétitivité-prix affiche ainsi une chute de 6 places pour les biens d'équipement mécanique, passant de la 3° à la 9° position, de 7 places pour les biens d'équipement électrique et électronique, passant de la 2° à la 9°. L'unique amélioration porte sur le gain d'une place, de la 8° à la 7°, pour les biens intermédiaires.
- En termes de rapport qualité-prix, les biens d'équipement mécanique reculent du 4° au 8° rang tandis que les biens électriques et électroniques chutent de 2° à la 9° position pour le critère de la variété des fournisseurs.
- Au fil des ans, il résulte que les prix des produits français sont jugés parmi les plus élevés tandis que le rapport qualité-prix est considéré comme moyen voire médiocre.

<u>Contact presse</u>: Camille Formentini <u>camille.formentini@vae-solis.com</u> 07 60 55 50 33 / Justine Ferrière <u>justine.ferriere@vae-solis.com</u> / 01 53 92 80 00

² Allemagne, Asie (hors Chine et Japon), Chine, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, PECO (pays d'Europe centrale et orientale), Royaume-Uni.

¹ Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni.